

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

11 janvier 2010

L'an deux mil dix, le 11 janvier à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 décembre 2009.

Nombre de conseillers en service : 15

Nombre de membres présents : 15

Présents : L'ensemble des membres en exercice,

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance

I. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 10 novembre 2009

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

❖ Conseil d'école

Madame Pascale TARD précise que la chorale mise en place par les enseignants est ouverte aux enfants volontaires et a lieu après l'école avec l'autorisation des parents.

❖ SARI

Monsieur le Maire tient à rappeler qu'il avait sollicité le nom et les coordonnées d'une association compétente et reconnue dans le domaine de la protection de l'environnement et ce dans le cadre de la création de cette commission. A ce jour, aucune information ne lui a été communiquée.

❖ Circulation

Sur ce point, Madame Sylvie LOCQUET rappelle que beaucoup de véhicules circulent à grande vitesse dans la rue de la Vierge et demande que cette voie soit reprise dans l'étude à mener sur la sécurité routière.

Monsieur Daniel WARNIER ajoute qu'il convient également de prendre en considération la vitesse des véhicules Rue du Général Frère, en direction d'Achiet le Petit.

❖ Salle des Sports

Monsieur Freddy LEFEBVRE exprime son mécontentement sur l'organisation et la gestion du planning d'occupation de la salle des sports.

Il revient également sur le règlement de la salle des sports, notamment sur la pratique du football. Il rappelle que le Conseil avait autorisé la pratique de cette activité avec un ballon adapté. Or, le règlement est ambigu sur ce point.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le règlement comme suit : « La pratique du football en salle est autorisée à l'unique condition qu'elle soit pratiquée au moyen d'un ballon strictement adapté à ce sport ».

Pour terminer, Monsieur Freddy LEFEBVRE informe le conseil municipal de sa démission en tant que responsable de la commission des sports.

Après un tour de table, Monsieur Julien MAHIEU propose sa candidature qui est entérinée par le Conseil Municipal.

II. Remplacement du standard téléphonique

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation concernant le changement du standard téléphonique de la mairie a été lancée et laisse la parole à Monsieur Alain CHAUSSOY en charge de ce dossier.

Ce dernier rappelle que les deux solutions « achat » et « location » avaient été demandées aux candidats, mais lors de la précédente réunion le conseil municipal avait opté en faveur d'une location.

La consultation a été lancée sur le même type de matériel et ce auprès de France Télécom et de la société Alcatel.

Il en résulte :

| | ALACTEL | FRANCE TELECOM |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Montant TTC du loyer avec maintenance (60 mensualités) | 90,29 € | 180,25 € |
| Soit un coût annuel de fonctionnement | <u>1 083,48 €</u> | <u>2 163,00 €</u> |

Où l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition de la société Alcatel,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

Monsieur Bernard DENNE explique que devant les difficultés de connexion internet et de transfert des fichiers, la société ALCATEL a conseillé de se rapprocher de Nordnet qui propose des solutions d'accès à internet par satellite.

III. Construction de la garderie périscolaire et du restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dossiers de subvention ont été déposés auprès des différents partenaires financiers (Etat, conseil général, ADEME).

Le coût prévisionnel est estimé à 650 000,00 € HT, VRD compris. Le bâtiment devra impérativement respecter la norme RT 2005 – 50 % et ce pour prétendre à une DGE majorée de 10 %, soit 35 %.

Monsieur le Maire explique que l'équipe de maîtrise d'œuvre doit maintenant finaliser le dossier de consultation des entreprises. Dès lors que le dossier est administrativement bouclé, la consultation pourra être lancée.

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offres selon une procédure adaptée conformément au code des marchés publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- rejoint cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir.

Une présentation du projet sera réalisée par l'architecte le 15 janvier 2010 à l'occasion de la cérémonie des vœux.

IV. Aménagement de la maison de santé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux sont ralentis par un défaut d'intervention de l'entreprise FIEDOR.

Monsieur Christophe DOSSET demande à savoir si la commune ne peut pas bloquer les situations de paiement de cette entreprise pour l'inciter à intervenir.

Monsieur le Maire répond que sans réponse de Fiédor, le maître d'œuvre peut lui infliger des pénalités de retard s'il s'avérait que le planning « travaux » se trouvait bouleversé par sa faute.

V. Mise aux normes de la lagune et diagnostic du réseau d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ALEHO a terminé la première phase d'étude relative au diagnostic du réseau d'assainissement.

Les conclusions n'amènent aucun dysfonctionnement grave du réseau. Il est à noter néanmoins que quelques tronçons du réseau (carrefour Proxi, rue de l'Égalité et rue de l'avenir) sont sujets à des montées en charge.

Monsieur le Maire explique qu'il ne sera peut être pas utile d'agrandir le lagunage, mais des travaux de mises aux normes, de curage et surtout d'aménagement du déboureur seront nécessaires pour satisfaire aux nouvelles normes de la loi sur l'eau.

De plus, la SATESE vient d'informer la commune qu'il ne sera pas possible, dans le cas d'un curage des bassins, d'étendre les boues de la station. En effet, une analyse des boues a décelé une forte teneur en hydrocarbure vraisemblablement due à l'importance du trafic routier dans la commune. Les boues devront donc être incinérées ou traitées avant épandage.

Monsieur Jean-Pierre PEREZ fait remarquer qu'il conviendra également lors des travaux de prévoir la réfection complète des puits d'infiltration.

VI. Balayage des caniveaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'entretien des caniveaux a expiré le 31 décembre 2009 et présente la nouvelle proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- retient la proposition incluant 3 passages par an pour un coût de 24 € du km. La durée du contrat est fixée à 3 ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

La fréquence de passage est fixée comme suit : début avril, en septembre (fin de moisson) et décembre.

VII. Extension de la zone artisanale d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande a été envoyée par ERDF pour l'implantation du nouveau transformateur électrique.

Il explique que cette implantation a déjà été décalée pour permettre une extension aisée si d'autres entreprises venaient à s'implanter.

Monsieur le Maire informe le conseil que les pompiers sont intervenus le 09 décembre dernier chez Madame LOCQUET suite à une forte odeur de gaz. Ils ont constaté que ces émanations gazeuses provenaient bien de la SARI.

Après contact avec la direction de la SARI, il a été précisé que le gaz incriminé est de l'isofruène, sans danger pour la santé.

Madame Pascale TARD demande si les pompiers ont envoyé leur rapport. Monsieur le Maire répond qu'il doit faire la demande auprès du commandant du centre de secours de Saint Laurent Blangy pour obtenir le rapport complet.

Madame Sylvie LOCQUET ajoute qu'elle appellera systématiquement les pompiers à la moindre odeur suspecte.

Madame Pascale TARD suggère de faire établir un constat par huissier s'il s'avérait que cet incident se reproduisait.

Monsieur Bernard DENNE propose d'ouvrir un registre, consigné en Mairie, et sur lequel seront transcrits les remarques des habitants, les correspondances avec la SARI, les rapports d'intervention, etc. Le conseil municipal rejoint cette proposition.

Monsieur Julien MAHIEU rappelle qu'il est favorable à l'extension de cet établissement, mais il est indispensable que la SARI respecte les normes sanitaires et de sécurité exigées pour les installations classées.

VIII. Facturation Internet du cybercentre

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'ouverture du cybercentre d'ACHIET LE GRAND sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Région de Bapaume, il avait été décidé que l'abonnement Internet était pris intégralement en charge par la C.C.R.B.

Monsieur le Maire explique que cet abonnement a été conclu auprès de France Télécom au nom de la commune d'Achiet le Grand et non de la C.C.R.B. La commune d'ACHIET LE GRAND s'est donc trouvé destinataire des factures et client unique auprès de France Télécom.

Monsieur le Maire précise que les factures étaient automatiquement renvoyées à la C.C.R.B. Malgré les divers contacts auprès du fournisseur, le changement de client n'a pu être réalisé.

Devant l'impossibilité de transférer le compte client, une facture de 487,42 euros a été payée par la commune d'ACHIET LE GRAND (dernier mois d'abonnement + reprise des soldes antérieurs) et ce avant résiliation de l'abonnement à l'initiative de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui l'abonnement a été repris au nom de la communauté de communes de la région de Bapaume et les factures seront prises en charge par l'intercommunalité.

Oui l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Région de Bapaume le remboursement de la somme de 487,42 euros,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

X. Fermeture du magasin Point Vert

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous avec la direction du groupe « Point Vert – Gamm Vert » concernant la fermeture du magasin Point Vert d'Achiet le Grand fin février.

Cette fermeture suscite de nombreux bouleversement et questions sur l'activité économique des autres commerçants. Elle a d'ailleurs fait l'objet d'un article dans l'Arrageois et ce à l'initiative du Président de l'Union Commerciale et Artisanale Achiétoise.

Monsieur le Maire donne lecture des courriers envoyés à son initiative à celle de Monsieur le Maire de ABLAINZEVILLE sur cette fermeture.

Malgré l'inquiétude que présente cette fermeture, il est à préciser que le magasin Point Vert nécessitait d'importants travaux de mises aux normes, état de fait qui a décidé la direction de Point Vert à rassembler la structure d'Achiet le Grand et celle de Bapaume sur un même site.

XI. Divers

Voirie Pour des raisons de sécurité, Monsieur Julien MAHIEU demande que les accès au pont SNCF soient déblayés et salés en cas de neige.

Journal communal Monsieur Christophe DOSSET tient au nom des membres de la commission « Communication et information » à exprimer son mécontentement sur la date tardive de distribution de l'achiétois.

Il explique que la commission a travaillé pour produire la maquette dès le début du mois de décembre et ce pour informer la population des manifestations à venir. Or, le journal a été distribué alors que certaines manifestations étaient passées.

Monsieur le Maire répond qu'une solution sera prochainement trouvée pour ne plus commettre d'impair.

Monsieur Bernard DENNE ne comprend pas pourquoi toutes les manifestations achiétoises ne sont pas couvertes par la commission communication. Monsieur Christophe DOSSET répond qu'il revient à chaque organisateur de prendre des photos et de les transmettre à la commission accompagnée d'un article.

Vie associative Monsieur Freddy LEFEBVRE informe l'assemblée que suite au Téléthon plusieurs responsables d'associations ont émis le souhait d'organiser une réunion commune pour se connaître et mettre en commun leurs idées sur l'animation de la commune.

Monsieur le Maire répond qu'en effet auparavant les présidents d'association étaient réunis une fois par an pour proposer leurs dates de manifestation et ce dès le mois de septembre. Cette réunion était l'occasion pour les nouveaux présidents et nouveaux membres de faire connaissance.

Il conviendra dès le mois de septembre 2010 de prévoir cette réunion.

Déchetterie

Monsieur Bernard DENNE informe l'assemblée qu'il est question au sein du SMAV de fermer les 4 petites déchetteries du secteur, dont celle d'Achiet le Grand pour ne conserver que celle de Bapaume.

Le conseil municipal demande qu'un courrier soit envoyé au Président du SMAV pour obtenir confirmation de cette information.

Salle de sport

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les petits travaux de réparation ont été réalisés. Maintenant, il convient que chaque utilisateur respecte le matériel.

Monsieur Julien MAHIEU propose de nommer Monsieur Arnaud BOGACZYK responsable de la salle des sports. En effet, il est le plus à même de faire respecter le règlement si on lui en donne les moyens. Il peut être la personne contact qui assurera la liaison à la fois avec la commission des sports, le maire, le conseil municipal et les associations, les écoles et/ou utilisateurs de la salle des sports.

Le conseil municipal rejoint cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.